

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Chaseray, 2 mars 1867

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (80r, 81v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Chaseray, 2 mars 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45630>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 mars 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Chaseray, Alexandre](#)

Lieu de destination Val-Saint-Pierre, Braye-en-Thiérache (Aisne)

Description

Résumé Sur l'élection législative de 1867. Godin remercie Alexandre Chaseray pour sa lettre qu'il communique à Odilon Barrot. Il l'informe des progrès de la candidature d'Odilon Barrot dans les cantons de Wassigny et de Guise et lui demande s'il peut utiliser sa lettre auprès des électeurs et s'il s'est entendu avec Matton de Vervins. Il lui fait part des démarches de lui-même à Sains et de monsieur Lefèvre à La Capelle. Il lui demande de lui communiquer les noms des personnes qui peuvent aider le comité électoral et lui indique qu'il a écrit à Cardot du Fay à Tenailles et à Loth d'Hirson. Il incite Chaseray à écrire à Odilon Barrot, dont la candidature devrait être annoncée publiquement dans quelques jours.

Mots-clés

[Élections](#)

Personnes citées

- [Barrot, Odilon \(1791-1873\)](#)
- [Cardot \[monsieur\]](#)
- [Delorme \[monsieur\]](#)
- [Lefèvre \[monsieur\]](#)
- [Loth \[monsieur\]](#)
- [Matton \[monsieur\]](#)

Événements cités [Élections législatives \(17 mars 1867, circonscription de Vervins\)](#)

Lieux cités

- [5, rue de la Ville-l'Évêque, Paris](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Hirson \(Aisne\)](#)
- [La Capelle \(Aisne\)](#)
- [Marle \(Aisne\)](#)
- [Rozoy-sur-Serre \(Aisne\)](#)
- [Sains-Richaumont \(Aisne\)](#)
- [Tenailles \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)
- [Wassigny \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 30/12/2023

Guise le 2 fevres 1664

Monsieur Ch^e de Chavray

jeai été profondément touché de voter
bonne letter que je me veux à matin
brave pour la dimension je ne veux
pas de la ville pourvoir mieux faire que de la communiquer
à M^r Odilon Barrot qui entreveut en
correspondance avec nous mais nous avons
besoin de nous unir et d'agir promptement
et vigoureusement nous voulions nous
veoir tout le pour pour nous tenir
au courant des resultats obtenus je puis
vous dire de maintenant que le canton
de Vassigny semble disposé à voter
en masse pour M^r Odilon Barrot
nous faisons notre affaire du canton
de Guise — vous n'autorisez pas ce pas
à faire usage de voter letter auprès de
buteurs — vous êtes alors intitulé avec
M^r Marton de Martin — faites nous part
au plus tôt des noms qui voient vous
aider intitulé les à correspondre avec
nous ils sont évoqués de vous. attirez
les mesures que nous voulons être ou-
teues ne les attendez pas d'ailleurs
demain je vais à Soissons un autre
M^r le ferme se rend à la capelle ainsi
laissez, Vassigny. la réunion la capelle
seins dont surtout le point de nous

poumons agir mais vous nous prives plaisir
de nous y indiquer malgrés les noms
que vous voyez le plus proches à nous envoyer
je veux à M^e Carrot du Fay & Lénailler
à M^e Solle Thivrier. il nous fait au
plus vite dresser la liste de nos
ressources que peut-on sur marché et voyez
je pense que la candidature de M^e
Edmon Barret va être affirmée publiquement
dans deux ou trois jours. ne craignez pas
de lui écrire et de lui donner au plus
vite les indications que vous croirez utiles
quand à moi je le mettrai tous les jours
au courant de ce que nous aurons fait
en.

Je vais vous envoier votre lettre en
désormais
agréer l'assurance de mon entier désouvenir.

Godin